

Visite du Midi Libre St Jean de Védas



Contexte :

Avec 17 mille m² de superficie, le siège social du Midi Libre se situe à Saint Jean de Védas. Il y a 12 agences décentralisées dans tout le Languedoc

Présentation et Historique :

Le journal du Midi Libre a été acheté par la Dépêche du Midi et le Midi Libre produit dans la région du Languedoc Roussillon. Il dessert notamment 5 départements dont l'Hérault, le Gard, l'Aude, la Lozère et les Pyrénées Orientales. Un journal du Midi Libre est constitué de 48 pages et cela varie de la ville où le journal porte ses infos. Le Midi Libre a été créé en 1944 pendant la Résistance dans la France libre par deux résistants.

Enfin, le Midi Libre travaille en collaboration avec des journalistes bien sûr mais aussi avec des correspondants locaux qui donnent des informations complémentaires au journal. L'entreprise organise chaque année, une conférence de rédaction réunissant ses correspondants locaux. Il y a aussi des publications assistées par ordinateur pour les autres entreprises. Dans un journal, il est obligatoire de montrer le Capital Social de l'entreprise qu'ils appellent « L'ours ».

Dans le prochain numéro :

Les ISTMG2 et leurs articles !

La production du journal

Le papier journal ou le 42 grammes ici appelé constitue la majeure partie du journal du Midi Libre que nous lisons. Il est tout d'abord encré aux couleurs primaires puis envoyé aux rotatives. Le papier est recyclé en cas de gaspillage. Lors de certains événements en plus des 48 pages déjà disponibles (pour une grande ville) Le Midi Libre insère encore quelques pages pour marquer la cible. Aussi ils développent un site internet afin d'être à la « pointe de la technologie » avec un Midi Libre directement consultable sur internet (qui compte 300 mille visites par jour)

Pour ce qui concerne les publicités que l'on retrouve dans le journal, c'est environ 35 mille euros pour une seule page d'encart réservée auprès des services commerciaux. Et sachant que l'on produit environ 120 mille journaux par jour, c'est une belle somme que génère la parution du Midi Libre ce qui permet de rémunérer ses salariés. Aussi, il y a des annonces légales qui permettent par exemple de créer une certaine identité à une nouvelle entreprise.